

Pistes d'analyse et éléments de réflexion

1. *Dressez le profil "intellectuel et professionnel " du témoin ? En quoi cela peut-il impacter son propos ? (document 1)*

Albert Ducloz est quelqu'un de cultivé, de lettré ; il a également occupé par la suite des fonctions dans le domaine médico-social et a été confronté aux problèmes du handicap (c'est quelqu'un qui est sensible à la souffrance de l'autre).

Cette expérience personnelle va probablement impacter son propos : il a l'habitude de s'exprimer/il va filtrer son propos (il m'a confié lors d'un entretien téléphonique qu'il ne voyait pas l'intérêt de décrire en détail les scènes de guerre aux élèves) : autocensure du témoin.

2. *De quelle mémoire est-il porteur ?*

On est ici en présence d'un **appelé du contingent** (et non un engagé, un militaire de carrière) au cœur du conflit dans un contexte particulier : la fin du conflit/le temps des négociations (période durant laquelle le conflit se durcit) et le cessez-le-feu (il évoque lui-même : une période trouble)

Il nous livre donc une expérience (son expérience, son vécu...) dans un contexte particulier et dans un lieu particulier : sur la ligne Morice¹

3. *Comment cette guerre était perçue par Monsieur Ducloz et les autres appelés du contingent selon lui ? Quelle attitude caractéristique des appelés du contingent Monsieur Ducloz a-t-il adopté au lendemain du conflit ? Dans quel cadre la parole était libérée ?*

Monsieur Ducloz garde un goût amer de cette guerre : un sentiment d'abandon, de frustration et d'oubli (injustice) ; comme beaucoup d'appelés du contingent, il garde dans un premier temps le silence sur son expérience.

Il est révélateur d'une **mémoire collective**: celle des appelés du contingent : constitution de groupe de mémoires (entre soi) : pas d'ouverture sur la société civile.

On constate ainsi que les anciens combattants s'organisent en association et entretiennent entre-eux la mémoire du conflit (sans s'ouvrir sur l'extérieur) - création de la FNACA² : Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Ils se réunissent notamment lors de célébrations (célébration du 19 mars 1962 : cessez-le-feu qui, chez les anciens combattants, marque la fin de la guerre et leur libération)

On peut ici s'aider des réflexions de l'historien Henry Rousso qui met en parallèle les cycles mémoriels de Vichy et ceux de la guerre d'Algérie. (se reporter à une conférence donnée en 2002 - à l'origine accessible en ligne- sur le site de la web TV canal U)/ Possibilité de lire un compte rendu dans la revue L'Histoire : Henry Rousso, *La guerre d'Algérie, la culture de la mémoire et Vichy*,

¹ Ligne de défense du nom du ministre français de la défense André Morice créée à partir de 1957 entre l'Algérie et la Tunisie sur 460 km dans le but de couper les combattants de l'ALN de leurs bases à l'étranger ; elle était barbelée, électrifiée, minée et surveillée en permanence.

² Créée en 1958 sous l'appellation FNAA, en 1963, La FNACA modifie son appellation et ses statuts pour mieux marquer sa volonté de faire reconnaître le titre de "Combattant" aux deux millions de soldats qui, jusque là, sont considérés comme ayant participé à des "opérations de police" ou de "maintien de l'Ordre" en Algérie, Maroc et Tunisie. L'article 2 de ses statuts, déposés le 17 juin 1963, stipule que la FNACA « est indépendante à l'égard des Pouvoirs publics et de tout parti politique, groupement philosophique ou religieux."Il faudra attendre 1974, pour qu'une carte d'ancien combattant leur soit accordée. Elle est aujourd'hui considérée comme la première association nationale avec plus de 358 000 membres et 3560 sections locales

L'Histoire n°266, juin 2002 ou encore Henry Rousso, *Les raisins verts de la guerre d'Algérie*, paru in Yves Michaud (dir), *La Guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Odile Jacob, Université de tous les savoirs, 2004, p.127-151.

4. *Remplacez ce silence dans le contexte mémoriel de l'époque (aidez-vous de la chronologie p. 49 et des dates clés p. 34)*

L'attitude de Monsieur Ducloz est à replacer dans le contexte de **liquidation** du conflit clôturée par les diverses lois d'amnisties (à partir de 1962) qui est suivie d'une **phase d'amnésie, d'occultation, d'oubli, de deuil silencieux**.

À partir de 1962, tout ce qui pouvait rappeler les divisions internes du passé, tant de l'époque de Vichy que de l'époque de la guerre d'Algérie, a été refoulé, tandis que le général de GAULLE plaçait la construction européenne sous le signe de la réconciliation franco-allemande (organisation d'une **mémoire officielle** qui se manifeste par les expressions comme "*opérations de maintien de l'ordre*")

5. *A partir de quand Monsieur Ducloz décide-t-il de témoigner ? Quel est l'évènement déclencheur ? Quelles sont les différentes motivations qui ont convaincu Monsieur Ducloz de prendre la parole ? Remplacez cette décision dans le contexte mémoriel du moment ? (aidez-vous de la chronologie p. 49)*

Monsieur Ducloz décide de témoigner à partir de 2002, au moment du décès de sa mère avec la redécouverte des lettres qu'il avait envoyées à ses parents pendant le conflit. Il rompt avec 40 ans de silence. Henry Rousso parle du temps de l'**anamnèse** : un retour progressif sur le passé qui avait été refoulé (retour de mémoire qui se produit une quarantaine d'années après les événements et qui est la durée qui correspond habituellement à la période du deuil, de refoulement d'un passé douloureux).

Aujourd'hui Monsieur Ducloz témoigne et intervient dans des classes pour trois raisons (on perçoit donc que son témoignage n'est pas neutre) :

- au nom des morts et des blessés
- la disparition progressive des témoins (voir le texte de Raphaëlle Branche)
- se légitimer/rétablir une certaine vérité (une réaction à un discours ambiant : **conflits de mémoires** qui portent sur les questions douloureuses comme les débats sur l'usage de la torture en Algérie.)

On constate donc que les témoins peuvent être guidés par d'autres motivations qu'aider l'enseignant à faire l'histoire : donner une leçon de morale ou d'humanisme aux jeunes, justifier une position durant certains événements, assumer un rôle, dire sa "vérité"

On peut élargir en ajoutant que pour Henry Rousso, on est désormais entrée dans une **phase d'hypermnésie** (excès de mémoire où les souvenirs de la guerre d'Algérie occupent une place de plus en plus obsédante dans l'exercice de la mémoire) : se reporter aux diverses commémorations ou inaugurations de monuments (Hollande rendant hommage par exemple aux victimes du 17 octobre 1961 en reconnaissant la "*sanglante répression*" du 17 octobre 1961, exposition comme celle organisée à Paris par la cité de l'histoire de l'immigration, inauguration à Saint Chamond de la rue du 17 octobre 1961 - octobre 2012 -)

6. *Montrez que Monsieur Ducloz est conscient de la fragilité de son propre témoignage ?*

Il évoque effectivement les méandres de sa mémoire : redécouverte, oubli, déformation. La mémoire n'est donc pas l'histoire.

Ainsi la mémoire (individuelle, collective - au nom d'un groupe-) est subjective car elle relève de l'affectif et de l'émotion. Elle repose sur un souvenir vécu, transmis. Cela suppose sélection et oubli.

Distinguer Histoire / mémoire. Poser la spécificité du travail de l'historien : **l'historien ne cherche pas à recréer le passé de façon analogique, mais à l'analyser, à le rendre intelligible, à en donner une interprétation scientifique** (et non un point de vue impliqué), validée par la communauté des historiens. Il ne s'agit donc pas de retranscrire les sources en les juxtaposant, mais d'en faire une analyse et une interprétation qui ne les falsifie pas. C'est cette pratique des sources critique et honnête - y compris des sources orales - qui différencie l'Histoire et la fiction : les sources attestent la réalité du passé y compris dans son inhumanité. Mais la mémoire ne fonctionne pas ainsi : elle représente le passé, sous une forme acceptable pour la personne ou les groupes qui s'y reconnaissent (au sens fort du terme : la mémoire permet l'identité).

7. *En vous aidant du travail effectué, dites à quelles difficultés l'historien est confronté lorsqu'il a recours à des témoignages pour analyser la guerre d'Algérie ?*

L'historien est confronté à plusieurs difficultés lorsqu'il a recours à des témoignages :

- des mémoires orientées
- des mémoires fragiles, subjectives

- mais la mémoire est aussi devenue un objet d'étude (voir Benjamin Stora , *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, La découverte, 1991 ; L'auteur y analyse la fabrication de l'oubli et la diversité des mémoires)